

## COMMUNE DE BRIE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2008

-----

Le 14 mars, à 19h, les membres du conseil municipal de Brie proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents:** Mrs CANNIEUX, COUDRAY, DURET, FOUCHER, JAMET, MOREL, RIGAUDEAU, ROBERT.  
Mmes BELLOCHE, BOURGES, BRÛLÉ, FAYE, FOUILLET, GENDROT, PITOIS.

**Absent :**

**Excusés :**

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer :

Mlle Belloche Mélanie  
Mme Bourges Solange  
Mme Brûlé Maryline  
Monsieur Cannieux Maurice  
Monsieur Coudray Jean-Louis  
Monsieur Duret Patrick  
Madame Faye Céline  
Monsieur Foucher Jean-Jacques  
Madame Fouillet Marie-Françoise  
Madame Gendrot Carole  
Monsieur Jamet Bernard  
Monsieur Morel André  
Madame Pitois Nadine  
Monsieur Rigaudeau Gérard  
Monsieur Robert Patrick

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Cannieux, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

**Secrétaire de séance : Patrick ROBERT**

#### **Election du Maire**

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-7, L. 2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-7 du code. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15  
A déduire : Bulletins blancs ou nuls : 1  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

ont obtenu :  
- M. JAMET Bernard, 14 voix ;

Monsieur Bernard JAMET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été immédiatement installé.

### **Fixation du nombre des adjoints**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,  
Considérant les résultats des élections municipales en date du 9 mars 2008,

Monsieur Bernard JAMET, nouvellement élu maire, demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir déterminer le nombre d'Adjoints à élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder à un vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants :

Pour 4 Adjoints, 15 voix

- décide la création de 4 postes d'adjoints,

précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

### **Election des adjoints**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, élu maire, à l'élection du :

#### **Premier adjoint.**

##### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15  
A déduire : Bulletins blancs ou nuls : 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

ont obtenu :  
- M. Patrick ROBERT, 15 voix ;

Monsieur Patrick ROBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint, et a été immédiatement installé.

#### **Deuxième adjoint**

##### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15  
A déduire : Bulletins blancs ou nuls : 2  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 13  
Majorité absolue : 7

ont obtenu :  
- Mme Marie-Françoise FOUILLET, 13 voix ;

Madame Marie-Françoise FOUILLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint, et a été immédiatement installée.

### **Troisième adjoint**

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15  
A déduire : Bulletins blancs ou nuls : 1  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

ont obtenu :  
- M. André MOREL, 14 voix ;

Monsieur André MOREL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint, et a été immédiatement installé.

### **Quatrième adjoint**

#### **Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre du bulletins trouvés dans l'urne : 15  
A déduire : Bulletins blancs ou nuls : 0  
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 8

ont obtenu :  
- Mme Solange BOURGES, 10 voix ;  
- M. Gérard RIGAUDEAU, 2 voix ;  
- Mme Nadine PITOIS, 3 voix ;

Madame Solange BOURGES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème adjoint, et a été immédiatement installée.